

## Le prisonnier Hassan Showka en grève de la faim depuis 12 jours

**Farah Najjar** - *La santé du gréviste de la faim palestinien Hassan Showka se « détériore ».*

Selon son père, la santé d'un prisonnier palestinien se « détériore rapidement » au douzième jour (22 octobre) de sa grève de la faim.

Hassan Showka, de la ville occupée de Bethléem en Cisjordanie, a été kidnappé le 29 septembre, et incarcéré sans inculpation pour une deuxième fois consécutive. Il est en détention administrative à la prison d'Ofer en Israël.

« Il n'a pas le droit de visite familiale, nous ne pouvons donc pas le voir, mais nous sommes en contact avec son avocat, qui peut le voir de temps en temps », nous a déclaré son père, Hassanein Showka, âgé de 57 ans.

Hassan, âgé de 29 ans, a été privé du droit de voir les membres de sa famille, y compris son tout-petit garçon.

La **détention administrative** est une procédure qui permet à Israël d'incarcérer des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza sans inculpation ni jugement, pour des périodes indéfiniment renouvelables pouvant aller chaque fois jusqu'à six mois. Les autorités israéliennes utilisent cette procédure depuis plus de 50 ans, sur la base d'accusations conservées secrètes.

« Les avocats qui parviennent à le voir [Hassan] nous décrivent son état actuel, mais la plupart du temps nous ne sommes pas sûrs que la photo soit révélatrice à 100% - habituellement ils veulent nous épargner trop de peine », a déclaré Hassanein.

« Ils ne veulent pas qu'on s'inquiète pour lui, mais on sait qu'il est malade. »

Plus tôt cette année, Hassan a fait une autre grève de la faim pour protester contre son précédent mandat de détention administrative, a déclaré son père. Il a été arrêté à nouveau quelques jours plus tard.

Aujourd'hui, il y a environ 600 détenus administratifs dans les prisons israéliennes, dont 16 enfants.

« La détention administrative est un vrai problème, nous essayons de comprendre pourquoi, quel est le but de son arrestation, mais nous sommes toujours en train de nous interroger et nous n'avons pas reçu d'explication sérieuse », a déclaré Hassanein. « Depuis le jour où ils l'ont pris et jusqu'à aujourd'hui, nous sommes tous dans un état de confusion ... C'est notre fils et il nous est si cher. »

Les grèves de la faim ont traditionnellement été utilisées comme un moyen de faire pression sur Israël pour qu'il améliore les conditions de vie dans les prisons et pour défendre les droits fondamentaux des prisonniers, dont les visites.

### Privation des droits

Lundi, Mousa Soufan, un détenu diagnostiqué avec un cancer avancé du poumon, prévoyait de commencer une grève de la faim illimitée pour protester contre la **négligence médicale** dans les prisons israéliennes, ont rapporté les médias locaux.

En vertu du droit international, Israël est obligé de garantir le bon état de santé des prisonniers sous sa garde.

Amina al-Taweel, porte-parole du Centre d'études sur les prisonniers palestiniens basé à Hébron, a déclaré à Al Jazeera que les personnes en détention administrative sont traitées de la même manière que les prisonniers inculpés.

« Les droits dont ils sont privés, y compris les soins de santé, les droits de visite et leurs conditions de vie générales sont identiques à ceux des prisonniers qui font face à des accusations », a déclaré Taweel. « Mais ceux qui font la grève de la faim font face à des conséquences particulièrement dangereuses ».

Plus tôt cette année, 1 500 prisonniers palestiniens ont entamé une **grève de la faim de 40 jours** pour obtenir de meilleures conditions d'incarcération.

Cette grève a été la plus longue grève de la faim dans l'histoire du mouvement des prisonniers. Ils ont survécu en prenant du sel et de l'eau, et finalement ils ont réussi à imposer plus de droits de visite et l'accès aux cabines téléphoniques.

**Addameer**, un groupe de défense des droits des prisonniers basé à Ramallah, a déclaré à Al Jazeera que les conditions dans la prison d'Ofer - qui contient principalement des détenus administratifs - sont désastreuses, avec des cellules surpeuplées pouvant souvent accueillir jusqu'à six personnes à la fois.

Il y a aussi « des infections d'insectes et de rats », a déclaré Dawoud Yusef, le coordinateur d'Addameer.

« La punition collective est courante, où le service pénitentiaire israélien impose des hausses de prix à la cantine, dépouille les prisonniers de leurs visites bimensuelles, et refuse les traitements médicaux », a-t-il dit. « L'isolement cellulaire est courant ... Ils sont enfermés dans leur cellule 23 heures par jour, la plupart du temps sans lumière extérieure, et sont souvent enchaînés pendant une heure à l'extérieur. »

Cette année, le nombre d'arrestations a augmenté pour la première fois depuis des années. Au cours des mois d'été, **plus de 1000 Palestiniens ont été enlevés** à la suite à la **crise d'Al-Aqsa** à Jérusalem-Est occupée, qui a éclaté en juillet après que trois citoyens palestiniens d'Israël aient **tué deux gardes israéliens**. Les assaillants avaient également été abattus.



**Lannemezan, 21 octobre : Manifestation pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah**  
Campagne **Free Georges Abdallah** - Rassemblement le **samedi 21 octobre à 14h devant la Gare de Lannemezan**, puis départ à pied jusqu'aux portes du Centre pénitentiaire, pour exprimer haut et fort notre protestation et notre solidarité.

Source : [Free Georges Abdallah](#)

Il est de nos luttes, nous sommes de son combat.

La solidarité avec Georges Abdallah a un prix, n'hésitez pas à nous soutenir en participant à ce **POT COMMUN**. Et, évidemment, tout don même modeste est le bienvenu !

---

### **Le cas de Georges Ibrahim Abdallah n'est pas « une question humanitaire »**

[Info-Palestine.eu](#) - lundi 26 mars 2012 - **Joseph Abdallah** - Al-Akhbar

*Le Premier Ministre Libanais Najib Mikati a le mérite d'avoir soulevé le cas de Georges Ibrahim Abdallah avec les autorités Françaises durant son dernier voyage en France plus tôt ce mois-ci.*

La famille d'Abdallah et ceux qui font campagne pour sa libération (dont des organisations libanaise, arabes et européennes), voient cette initiative comme un pas en avant important.

Depuis 28 ans (le temps qu'Abdallah, qui a maintenant 61 ans, a passé en prison) nous avons essayé en vain d'obtenir que l'État Libanais reconnaisse que ce citoyen libanais est libanais. Depuis que l'ancien premier ministre Salim qu'Al-Hoss nous avait reçus alors qu'il était en fonction en 1991, aucun chef de gouvernement n'avait même accepté d'entendre parler du cas de ce citoyen libanais. Et aucun président libanais ne l'avait accepté jusqu'à aujourd'hui.

Mais notre satisfaction est gâchée par un souci concernant les implications de l'expression « question humanitaire, » que le premier ministre - qui doit être néanmoins remercié - a utilisé en appelant à la libération d'Abdallah. Nous aurions souhaité qu'il ait à la place basé son approche sur la lettre envoyée par le député britannique Simon Abi-Ramia au ministre des affaires étrangères libanais, laquelle incluait un aperçu juridique du cas d'Abdallah. Il aurait pu également baser sa position sur celle adoptée par l'ancien Ministre des affaires étrangères français Roland Dumas, sur les opinions exprimées par l'avocat Jacques Vergès, ou sur les déclarations publiques récentes d'Yves Bonnet évoquant une « vengeance » de l'État français.

Bonnet est l'ancien directeur du Service des renseignements français, la DST, qui a supervisé l'arrestation de George. Il devait ce mercredi soumettre son témoignage, à sa propre demande, devant la justice française au sujet des injustices dont ce citoyen Libanais a été la victime et des abus commis par l'État français.

Nous sommes gênés par l'expression : « c'est une question humanitaire, » parce que si tel était le cas, celui d'un prisonnier dans ses 60 ans qui a perdu quasiment la moitié de sa vie derrière des barreaux, cela implique que sa libération serait un acte de compassion ou de charité.

Il n'y a aucun mal à laisser George terminer ses jours chez lui.

### **Le droit de résister**

Le cas de George pourrait être considéré comme « humanitaire » dans un sens différent - parce qu'il se rapporte aux Droits de l'homme tels que gravés dans la charte des nations Unies. Nous espérons que c'est ce que le premier ministre souhaitait faire.

Ces droits incluent celui pour un citoyen de n'importe quel pays dans le monde, de résister à l'agression contre sa patrie par tous les moyens à sa disposition. Ce droit s'étend à Abdallah, dont le pays est resté sans État depuis 1976 en raison d'une guerre civile déclenchée par des agressions sionistes répétées - culminant avec l'invasion et l'occupation de Beyrouth - avec la participation active de pays européens et des États-Unis.

Abdallah s'était engagé dans la politique et la résistance, en conformité avec ces droits. Ce sont les autorités françaises qui ont violé les Droits de l'homme, si l'on considère la façon dont elles l'ont arrêté et l'ont condamné, et l'ont gardé en prison jusqu'à ce jour.

Abdallah ne s'est attaqué ni à la France ni aux Français. Il n'a pas transformé la France en champ de bataille. Il est allé en France en tant que résistant. Il est allé là-bas à la poursuite d'agents de l'entité sioniste et des États-Unis, les deux principaux agresseurs de son pays, en l'absence d'un État libanais que leur agression avait détruit. Il est allé en France parce que c'était déjà un champ de bataille où des patriotes arabes et palestiniens ont été traqués et abattus, et que ce pays envoyait des mercenaires et des saboteurs français dans diverses régions du monde, y compris au Liban.



Photo : Marwan Tahtah

Les politiques agressives contre le Liban – européennes en général et sioniste en particulier – et la façon dont la France y a contribué ont donné naissance au phénomène d'Abdallah. Ces politiques avaient déjà produit beaucoup d'hommes comme Abdallah – comme Wadie Haddad et al-Naccache – et ont continué après lui.

Ces politiques ont donné naissance à ce qui était appelé « les opérations étrangères, » dans lesquelles la plupart des organisations palestiniennes ont été impliquées, avec beaucoup d'autres mouvements de libération nationale. Ceux faussement catalogués comme « terroristes » agissaient en conformité avec leurs droits en tant qu'hommes. Le cas d'Abdallah est un cas de résistance nationale légitime.

### **Manipulation et fabrication**

Abdallah a été arrêté en France en 1984, jugé deux fois et par la suite condamné en 1987 à une peine d'emprisonnement à vie, malgré le fait que il n'y avait aucune preuve matérielle contre lui.

Il y a eu manipulation flagrante du processus juridique par les agences de sécurité françaises. Ceci a commencé par la corruption de l'homme de l'avocat Jean Paul Mazurier, un membre de l'équipe de défense d'Abdallah, qui a livré un faux témoignage sous la pression des services français de renseignement. Il l'a plus tard admis de lui-même, comme cela est rapporté dans le livre de Laurent Gally, L'Agent noir et il a été ensuite expulsé de l'Union des avocats de France.

Les manipulations et les fabrications délibérées de l'Etat français à l'encontre d'Abdallah sont maintenant connues de tous. Elles ont été ouvertement discutées par les personnes clé qui sont impliquées.

Cela a été franchement reconnu par Alain Marsaud, le procureur français responsable de l'anti-terrorisme pendant les années 1980, dans son livre sorti en 2002 : Avant que nous oublions tout. Bonnet a à plusieurs reprises traité de la question dans la presse et à la télévision françaises au cours des deux dernières années. Il a dit ressentir une culpabilité personnelle pour l'injustice faite à Abdallah, en critiquant l'Etat français pour son comportement, et il a demandé à soumettre son témoignage aux autorités judiciaires.

Est-ce que ce n'est pas en relation avec les Droits de l'homme, faisant de cette question un cas « humanitaire » ? C'est un cas où les autorités françaises ont trafiqué les résultats d'un procès. Lorsque, malgré ces manipulations, la libération conditionnelle d'Abdallah a été approuvée par une Cour en novembre 2003, les autorités Françaises s'y sont opposées. Elles se sont pliées à une injonction des États-Unis qui prétendait qu'il était trop dangereux de le libérer.

Un communiqué des États-Unis destiné aux autorités Françaises maintenant qu'Abdallah était un personnage clé dans une organisation terroriste libanaise soutenue par la Syrie qui projetait d'assassiner des officiels européens et américains. Ce même communiqué affirmait qu'il s'engagerait vraisemblablement dans le terrorisme s'il était libéré, et qu'il pourrait s'attaquer à des responsables politiques libanais qui s'opposent à la domination syrienne.

Cette exigence américaine a été appuyée par un rapport des services français du renseignement estimant que la libération d'Abdallah serait « un facteur de déstabilisation » pour le Liban.

En conséquence, en janvier 2004, une autre Cour a invalidé la décision préalablement prise d'une liberté conditionnelle en faveur d'Abdallah, qui aurait permis sa libération mais tout en lui interdisant de revenir sur le territoire français.

### **Interférence des États-Unis**

L'interférence des États-Unis dans les décisions de tribunaux français et leurs menaces contre les autorités françaises, ne comptent-elles pas dans ce cas « humanitaire » ?

Le 6 février 2007, Abdallah a déposé une nouvelle demande de liberté conditionnelle. Mais le 9 mars, le Département d'État américain a envoyé une nouvelle injonction au gouvernement français, disant : « Le Gouvernement des États-Unis fait connaître sa forte opposition à la possibilité d'une liberté

conditionnelle en faveur d'Abdallah suite aux démarches en cours devant le Tribunal de Grande Instance à Paris. »

La réaction des autorités françaises dans le cas d'Abdallah a peu de ressemblance avec celle exprimée par le Premier ministre François Fillon en réponse à la sollicitation de Mikati : que c'était la prérogative du système judiciaire Français !

Dans leur livre publié en 2003, Les masques du terrorisme, les auteurs Patrice de Meritens et Charles Villeneuve font état d'une conversation, après qu'Abdallah ait été arrêté, entre le directeur de la CIA, William Casey, et le responsable des questions de sécurité français, Robert Pandraud.

Lors d'un dîner qu'il avait organisé, Pandraud a eu droit une tirade furieuse de Casey. Celui-ci exigeait une condamnation à la prison à perpétuité pour Abdallah, disant que les Etats-Unis n'accepteraient rien de moins, et il menaçait de lourdes conséquences diplomatiques si la France n'obtempérait pas. Pandraud a apparemment répondu qu'il pouvait offrir aux Etats-Unis quelque chose de mieux : Abdallah pouvait être libéré et renvoyé au Moyen-Orient. La France garderait sa trace et informerait les Etats-Unis de son lieu d'habitation, lesquels pourraient ensuite facilement utiliser leurs ressources et leurs réseaux pour l'éliminer. Cette possibilité aurait ensuite été oubliée.

Ceci pourrait-il se produire maintenant ?

Est-ce cela la justice française ?

\* **Joseph Abdallah** est le frère George Ibrahim Abdallah

---

## France : acharnement politico-judiciaire contre Georges Ibrahim Abdallah

[Info-Palestine.eu](http://Info-Palestine.eu) - vendredi 5 avril 2013 - **Al-Akhbar**

*La plus haute cour d'appel en France a annulé une décision de libérer Georges Abdallah, âgé de 62 ans et incarcéré dans les prisons françaises depuis 29 ans, qualifiant la demande du prisonnier libanais pour sa libération conditionnelle « d'irrecevable » pour des raisons juridiques.*



15 février 2012 - Manifestation devant l'ambassade de France à Beyrouth, en soutien à George Ibrahim Abdallah - Photo : Marwan Tahtah

Il lui avait été accordé une libération conditionnelle le 21 novembre 2012, mais le parquet s'était empressé de faire appel de la décision, et le gouvernement français s'était immédiatement aligné sur l'exigence des Etats-Unis et d'Israël de bloquer la libération de Georges Ibrahim.

« Nous ne pensons pas qu'il devrait être libéré et nous poursuivons nos consultations avec le gouvernement français à ce sujet, » a déclaré en janvier dernier la porte-parole du département d'Etat américain, Victoria Nuland. « Nous avons de sérieuses préoccupations qu'il puisse revenir sur le champ de bataille ».

Le ministre de l'Intérieur français, Manuel Valls, a obtempéré et refusé de signer l'ordre d'extradition d'Abdallah, le matin même de sa libération anticipée en janvier, provoquant des manifestations et des sit-in à travers le Liban.

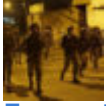
Abdallah a été condamné à la prison à vie sur son implication présumée dans la mort de deux diplomates, un assistant d'un militaire américain et un israélien en 1982. Le tribunal n'avait pas en mesure de prouver l'accusation, et Georges Ibrahim avait finalement été emprisonné pour usage de faux passeport.

La cour de cassation de France, la plus haute cour d'appel, a statué contre la libération d'Abdallah, sous le prétexte que son extradition ne permettrait pas une surveillance électronique d'un an après sa mise en liberté conditionnelle. Son expulsion était une condition sine qua non de sa mise en liberté conditionnelle.

Le document détaillant les délibérations et la décision du tribunal ne fait aucune référence aux accusations d'origine pour justifier son maintien en détention.

Mais les militants libanais disent qu'il y a encore de l'espoir, et sont dans l'attente d'une audition

devant le Tribunal d'application des peines (TAP), où ils espèrent remettre en cause la décision de la cour de cassation. Cependant, il est difficile de savoir si la décision de jeudi peut être contestée. « Selon la justice française, un cas comme celui-ci ne peut être contesté, » a déclaré à Al-Akhbar le frère du prisonnier, Joseph Abdallah. Des dizaines de militants se sont rassemblés devant l'ambassade française pour protester contre la décision de jeudi, poursuivant des mois de manifestations et de sit-in pour exiger la libération de Georges Abdallah.



### En septembre, Israël a kidnappé 431 Palestiniens

**Addameer** – Un rapport mensuel conjoint publié par Addameer, le Club des Prisonniers et le Centre Al Mezan pour les droits de l'Homme a révélé que 431 Palestiniens ont été enlevés par les forces d'occupation au mois de septembre 2017.

Parmi ces 431, 98 sont mineurs, 11 sont des femmes et 3 sont des journalistes.

La répartition est la suivante : 133 du gouvernorat de Naplouse, 40 du gouvernorat de Ramallah, 38 du gouvernorat de Jénine, 28 du gouvernorat de Bethléem, 15 du gouvernorat de Tubas, 10 du gouvernorat de Salfeet, 9 du gouvernorat de Tulkaram, 7 du gouvernorat de Jéricho et 6 de Gaza.

En outre, le rapport indique que le nombre de prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes a atteint 6300 prisonniers, dont 57 prisonnières, 10 filles mineures, environ 300 enfants et 450 détenus administratifs. Au mois de septembre, les autorités d'occupation ont émis 68 ordonnances de détention administrative, dont 24 nouvelles ordonnances.

Malgré le fait que cela représente une diminution par rapport au mois dernier, le taux d'arrestations s'inscrit toujours une tendance à l'emprisonnement massif du peuple palestinien. Le nombre signifie que les forces d'occupation arrêtaient environ 14 personnes par nuit depuis un mois.

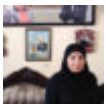
Chaque mois, ces chiffres dressent un tableau des lieux où l'occupant croit qu'il y a le plus besoin de dissuasion et de contrôle. En relation avec le soulèvement populaire du mois de juillet, la région de Jérusalem reste considérée comme la région où de nouveaux points de tension peuvent spontanément se présenter. En plus de Jérusalem, il y a eu une augmentation des tensions à Hébron à la fois par le nombre de manifestations et par les interventions en toute impunité des forces d'occupation en profondeur dans le territoire supposé être contrôlé par les Palestiniens.

En plus de ces chiffres, le rapport traite également de l'utilisation croissante de l'arrestation à domicile à l'encontre des enfants de Jérusalem-Est, et de la campagne d'arrestations massives qui se déroule actuellement à Kifel Hares, dans le sud-ouest du gouvernorat de Naplouse.

Les quatre organisations condamnent fermement les violations flagrantes et systématiques du droit international commises par Israël et son mépris pour les droits des détenus palestiniens. Nous condamnons également le fait que les autorités d'occupation continuent d'ignorer les garanties juridiques prévues par les règles juridiques internationales, en particulier l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus de 1955 et d'autres déclarations et conventions internationales garantissant les droits des prisonniers et des détenus.

Les quatre institutions appellent également la communauté internationale à intervenir de toute urgence pour s'acquitter de ses obligations juridiques et morales à l'égard de la population des territoires palestiniens occupés et à prendre des mesures efficaces pour obliger l'État occupant à respecter les droits fondamentaux des Palestiniens. Nous appelons également les groupes et soutiens locaux, régionaux et internationaux à lancer des campagnes de solidarité avec les prisonniers, dans le but de faire pression sur l'État occupant.

8 octobre 2017 – Addameer – Traduction : [Chronique de Palestine](#)



### Palestine occupée : révélations sur la torture dans les prisons de l'Autorité palestinienne

**Jacob Burns** – La prison de Jéricho joue un rôle clé dans un appareil répressif palestinien visant à étouffer toute dissidence, selon les observateurs.

Le journaliste palestinien Sami al-Sai devait être libéré de sa période de rétention dans les locaux des services du renseignement palestinien à Tulkarem en février, mais juste au moment où il allait partir, il a été arrêté à nouveau et transféré à la prison de Jéricho.

Là, il a subi 15 jours d'interrogatoire et de torture, a-t-il déclaré à Al Jazeera.

« Ils m'ont accroché au plafond de la cellule avec une corde attachée autour de mes bras qui étaient tirés derrière moi. C'était tellement douloureux... », dit-il, notant qu'il avait été battu sur les pieds avec un tuyau pendant une autre séance d'interrogatoire. « Je ne pouvais pas imaginer une telle douleur ... Ensuite, je ne pouvais plus marcher correctement, je ne pouvais plus bouger mes bras ». Sai a été libéré après avoir payé une amende pour éviter une peine de trois mois de prison pour des

liens supposés avec le mouvement palestinien Hamas, basé à Gaza.

Son histoire s'insère dans celles de multiples abus, dont les ex-détenus, leurs familles, les avocats et les organisations de défense des droits de l'homme disent être de plus en plus fréquents en Cisjordanie occupée, et surtout Jéricho. La prison, disent-ils, joue un rôle clé dans un appareil répressif palestinien qui tente d'[étouffer la dissidence](#) et d'emprisonner les opposants politiques.

[LIRE ÉGALEMENT : Abbas censure 11 sites Internet d'opposition](#)

« Les gens sont soumis à la torture en de nombreux endroits lorsqu'ils sont sous la garde de l'Autorité palestinienne [AP] », a déclaré Anas Barghouti, un avocat des droits de l'homme vivant à Ramallah. « Beaucoup de gens sont également confrontés à la torture à Jéricho, mais ce qui différencie cette prison, c'est qu'il s'agit surtout d'un lieu pour les prisonniers politiques ».

Barghouti a déclaré à Al Jazeera qu'un nouveau « comité de sécurité », un regroupement d'agences palestiniennes de renseignement mis en place en 2016 à Jéricho, a accru le pouvoir des services de sécurité parce qu'ils travaillent de façon coordonnée et rendent compte directement [au président \[Abbas\]](#). « Ce comité a été mis en place pour s'occuper des personnes accusées d'avoir soutenu [Mohammed] [Dahlan](#) », explique-t-il, se référant à un adversaire exilé de l'ex-président Mahmoud Abbas, « mais c'est maintenant utilisé comme un prétexte pour des arrestations politiques de différentes sortes ».

Un porte-parole de l'AP a confirmé à Al Jazeera que le comité avait été mis en place en 2016 et qu'il rendait compte au président [palestinien].



Selon Anas Barghouti, la prison de Jéricho 'est spécialement réservée aux prisonniers politiques' - Photo : Jacob Burns/Al-Jazeera

Un résident de Hébron, qui s'est exprimé devant Al Jazeera sous couvert de l'anonymat, a déclaré qu'il avait été détenu dans la prison de Jéricho à l'instigation du « comité de sécurité » pendant deux mois cet été, accusé d'avoir des liens avec le Hamas et de posséder des armes - accusations qu'il nie. Il a déclaré qu'il semblait que le comité de sécurité exerçait un grand pouvoir sur les juges lors de ses audiences bimensuelles sur les détentions : « Les audiences étaient une blague. Tout était décidé d'avance, et ils me retinrent tout de suite ». On lui a refusé l'accès à un avocat et on l'a torturé en le plaçant dans une position douloureuse jusqu'à cinq heures de rang, a-t-il ajouté, notant qu'il avait été libéré après avoir payé une caution de 10 000 shekels (2800 dollars US).

Les groupes de défense des droits de l'homme ont condamné le nombre croissant de détentions arbitraires imposées par les forces de sécurité palestiniennes. Ashraf Abu Hayyeh, conseiller juridique d'Al-Haq, a déclaré à Al Jazeera que la récente détention de Shadi al-Nammoura, un membre du Hamas de Dura, était sans précédent. Shadi est détenu dans la prison de Jéricho, même si un tribunal a ordonné sa libération à quatre reprises. Au début, les services de renseignement palestiniens avaient ajouté de nouvelles accusations après chaque décision de mise en liberté, mais depuis le 3 août - en plus d'une courte période où il a été placé sous l'autorité du gouverneur de Naplouse - il est resté détenu sans qu'il y ait de nouvelles accusations.

« Peut-être dans le passé, les ordres de libération étaient ignorés pendant un jour ou trois. C'est déjà illégal, bien sûr, mais ce que nous voyons maintenant est quelque chose de nouveau - quelque chose que nous n'avions pas vu auparavant », a déclaré Hayyeh à Al Jazeera. Les lettres adressées aux autorités concernant la détention sont restées sans réponse, a-t-il ajouté.

Le père de Shadi, Faiz al-Nammoura, a déclaré que son fils avait passé plus de sept ans dans les prisons israéliennes avant d'être libéré en novembre dernier. L'AP l'a ensuite arrêté sur son lieu de travail dans le village, le 25 mai.

« Je veux le revoir, sans attendre », nous dit Faiz.

Pendant ce temps, le salon de Noha Halaweh dans la vieille ville de Naplouse est décoré de photos de son mari, Ahmed, qui a été [battu à mort](#) dans la prison de Jneid par les forces répressives palestiniennes, le 23 août de l'année dernière. Cinq de ses fils se trouvaient dans la prison de Jéricho pour des accusations liées aux violences à Naplouse qui ont entraîné le meurtre de son mari. Elle dit que ses fils sont innocents et sont simplement emprisonnés à cause de leur père.

## [LIRE EGALEMENT : Une Autorité palestinienne liberticide](#)

« C'est une punition pour moi d'être seule dans la maison », dit Halawe à Al Jazeera, notant que l'un de ses fils a été torturé à Jéricho - accroché du plafond de sa cellule par ses bras. « Il était comme une fleur, mais quand je l'ai visité, je ne l'ai pas reconnu. »

Adnan Damiri, un porte-parole de la police palestinienne, a nié qu'il y ait la moindre torture à Jéricho, en disant à Al-Jazeera: « Nous ne torturons personne. La prison de Jéricho est conforme à toutes les spécifications légales et est l'une des meilleures au monde à cet égard. Nous sommes ouverts aux organisations de défense des droits de l'homme qui veulent nous visiter. »

Les Palestiniens en Cisjordanie occupée, cependant, disent qu'ils vivent une période sans précédent de répression.

« Sous l'AP, nous avons régressé en termes de droits de l'homme depuis des années », a déclaré Barghouti. « La situation est maintenant très mauvaise, et cela pourrait empirer. Les gens ont peur du comité de sécurité plus que tous les services existants parce que [grâce à ce comité] ils travaillent tous ensemble comme un seul homme. »

28 septembre 2017 - [Al-Jazeera](#) - Traduction : [Chronique de Palestine](#)



## [Trois prisonniers palestiniens sont en grève de la faim](#)

**Ma'an News** - Trois Palestiniens sont en grève de la faim dans leur prison israélienne pour exiger leur libération, avec parmi eux Anas Shadid, âgé de 21 ans, qui avait poursuivi une grève de la faim longue de 90 jours l'année dernière. Il a à nouveau été emprisonné en juin.

Selon le réseau de solidarité des détenus palestiniens, [Samidoun](#), Anas Shadid, du village de Dura, dans le district d'Hébron au sud de la Cisjordanie, Ahmad Salameh al-Sawarkeh de la ville de Gaza, et le Cheikh Izzadine Amarneh, âgé de 55 ans et du village de Yabad à Jenin, sont tous été grève de la faim depuis une semaine.

Anas Shadid a été renvoyé en prison par les forces israéliennes d'occupation lors d'un [raid de nuit](#) en juin. Il avait enduré une [grève de la faim de 90 jours](#) l'an dernier pour protester contre la poursuite de la politique israélienne largement condamnée de [détention administrative](#) - un emprisonnement sans accusation ni procès sur la base de preuves non divulguées, et indéfiniment renouvelable.

En juin, il a été condamné à six mois de détention administrative et il s'est déclaré à nouveau en grève de la faim ouverte il y a huit jours. Selon Samidoun, il a été placé en isolement cellulaire dans la prison d'Hadarim d'Israël. Sa grève de la faim est lancée afin d'exiger sa libération de l'isolement cellulaire et de la détention administrative.

## [Israël emprisonne même les aveugles](#)

Amarneh, un prisonnier palestinien aveugle, a été enlevé par les forces israéliennes [plus tôt ce mois-ci](#). Samidoun a signalé qu'il avait été condamné à la détention administrative le 18 septembre et a entamé sa grève de la faim le même jour en signe de protestation face en l'absence de toute preuve d'un délit.

Samidoun a noté que Amarneh avait déjà passé six ans dans les prisons israéliennes.

Israël utilise la détention administrative presque exclusivement contre les Palestiniens. La politique israélienne largement condamnée permet à un détenu d'être condamné pour des intervalles indéfiniment renouvelables allant jusqu'à six mois sur la base de preuves non divulguées.

Bien que les autorités israéliennes prétendent que la dissimulation d'éléments de preuve pendant la détention administrative est essentielle pour les préoccupations de sécurité de l'État, les groupes de défense des droits de l'homme ont toujours expliqué que cette politique permet aux autorités israéliennes d'emprisonner des Palestiniens pour une durée indéterminée sans aucune preuve pouvant justifier leurs détentions.

Pendant ce temps, Samidoun a rapporté que Al-Sawarkeh était à son septième jour de sa grève de la faim, lancée pour protester contre la poursuite de sa détention continue dans les prisons israéliennes, bien que sa peine ait expiré il y a un an. Il a été détenu en 2009 et condamné à sept ans et demi de prison.

Les autorités israéliennes auraient déclaré à al-Sawarkeh qu'il serait libéré au Sinaï en Égypte, mais celui-ci a exigé de retourner chez lui et retrouver sa famille dans la ville de Gaza.

Selon le groupe de défense des prisonniers, [Addameer](#), en août 6 279 Palestiniens étaient incarcérés dans les prisons israéliennes, dont 465 étaient des détenus administratifs.

21 septembre 2017 - [Ma'an News](#) - Traduction : [Chronique de Palestine](#)



## [Liberté pour Salah Hamouri, avocat franco-palestinien emprisonné en Israël !](#)

Communiqué : **Elsa Lefort** - *Ce lundi est un jour sombre. Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, a*

été condamné à 6 mois de prison renouvelables, sous le statut de la « détention administrative. » C'est-à-dire sans connaître précisément et exactement ce qui lui est reproché, sans avoir accès à son dossier classé secret, sans avoir droit à un procès équitable et contradictoire. Et tout ceci pour satisfaire à un ordre, signé de sa main, d'un ministre israélien défense particulièrement extrémiste : Avigdor Lieberman.

Depuis le 23 août Salah Hamouri est la victime d'un arbitraire total. Depuis le 23 août il est en prison, pour rien. Depuis le 23 août il ne peut communiquer avec sa famille. C'est un calvaire pur et simple à mettre, une fois de plus, au débit des autorités israéliennes qui violent en permanence le droit sans recevoir en retour la réaction concrète qui s'impose.

Cette décision survient de surcroît à un moment précis : hier notre compatriote Loup Bureau revenait enfin en France suite à son emprisonnement pendant 51 jours par les autorités turques qui l'accusaient, elles aussi sans la moindre preuve, de faire partie d'une « organisation terroriste. » Nous nous réjouissons de cette libération ! Si Loup Bureau a pu sortir de prison c'est suite aux interventions répétées des autorités françaises au plus haut niveau ainsi que de la médiatisation de son cas par ses confrères journalistes.

Cela ne fait que souligner avec d'autant plus de force le fait que la décision israélienne a été possible parce que ni les autorités françaises, ni la presse n'ont bougé nettement pour la libération de Salah Hamouri. Pourtant la liberté est indivisible ou bien elle n'est pas. Ce double standard concernant une situation identique sur le fond ne peut que heurter tous les démocrates et faire monter l'exigence d'une intervention du Président Macron à l'endroit d'Israël qui ne peut être traité autrement que tout autre État. Ce qui a été possible en Turquie doit l'être pour Israël, personne ne comprendrait que le silence français - aussi bien de l'Élysée que du Quai d'Orsay - continue au point d'en devenir assourdissant.

Nous demandons donc solennellement aux autorités françaises compétentes de refuser le « deux poids, deux mesures » et d'intervenir en urgence auprès de leurs homologues israéliens. Nous demandons que le Président Emmanuel Macron reçoive la femme de Salah Hamouri. Nous demandons, enfin, que les médias estiment que l'internement arbitraire d'un journaliste n'est pas plus grave ou important que l'internement d'un avocat. La liberté ne peut connaître de distinctions ni de frontières.

Nous affirmons enfin, forts du soutien d'une multitude de personnes venues de tous les horizons, que plus que jamais nous entendons faire prévaloir la justice et le droit ; que plus que jamais nous sommes aux côtés de Salah Hamouri et de sa famille si durement éprouvés; que plus que jamais nous entendons faire aboutir cette exigence dont la justesse est indiscutable : liberté pour Salah Hamouri!

\* **Elsa Lefort** est porte parole du Comité de soutien à Salah Hamouri.

Articles sur le [même thème](#).

18 septembre 2017 - [Comité de soutien](#)



### **Israël a kidnappé 522 Palestiniens dans le seul mois d'août !**

**Ma'an News** - Les forces israéliennes d'occupation ont kidnappé 522 Palestiniens, dont 130 mineurs et 16 femmes, en août 2017, selon un rapport conjoint publié par la Société des prisonniers palestiniens, le Centre de défense des droits de l'homme [Al-Mezan](#), le groupe de défense des droits des prisonniers [Addameer](#) et le Comité palestinien pour les questions des prisonniers.

Selon une traduction du rapport du réseau de solidarité des prisonniers palestiniens par [Samidoun](#), 194 Palestiniens ont été arrêtés à Jérusalem, 70 à Hébron, 50 à Ramallah, 45 à Naplouse, 38 à Bethléem, 33 à Jénine, 27 à Tulkarem, 24 à Qalqilya, 19 à Salfit, 11 à Jéricho, sept à Tubas et quatre dans la bande de Gaza.

Le nombre total de Palestiniens dans les prisons israéliennes a atteint 6 300 prisonniers, dont 64 femmes. Parmi eux, on compte 10 filles de moins de 18 ans et 300 garçons mineurs, ainsi que 450 détenus administratifs emprisonnés sans inculpation ni procès, et 12 membres du Conseil législatif palestinien, le parlement palestinien, détaille le rapport.

Au cours du mois d'août, 134 ordonnances de détention administrative ont été émises contre des Palestiniens: 61 d'entre eux sont de nouveaux ordres et 73 des renouvellements. Les ordonnances de détention administratives, fondées sur des accusations non divulguées, sont indéfiniment renouvelables.

Le rapport conjoint a souligné l'arrestation récente de militants palestiniens, notant que l'article 1 de la Déclaration sur la protection des Défenseurs des droits de l'homme, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998, stipule que « Tout le monde a le droit, individuellement et en association avec d'autres, de promouvoir et de lutter pour la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales, aux niveaux national et international ».

Le 23 août, les forces israéliennes ont arrêté [Salah Hamouri](#), un chercheur sur le terrain pour [Addameer](#) et disposant de la double nationalité palestinienne et française. Hamouri, qui a déjà été emprisonné par Israël mais libéré dans un accord d'échange de prisonniers en 2011, s'est vu appliqué



pour la première fois un mandat de détention administrative de six mois après sa détention le mois dernier.

Cependant, un tribunal israélien a ensuite ordonné à Hamouri de purger le reste de sa peine d'emprisonnement dont il avait été exempté en 2011, environ trois mois. L'accusation a interjeté appel de cette peine et la décision de six mois de détention administrative a été rétablie.

Les institutions palestiniennes ont également condamné la politique israélienne consistant à mener des « exécutions sommaires » de Palestiniens pendant les raids de l'armée, soulignant le cas de Raed al-Salhi qui a été abattu de plusieurs balles et à distance par les forces israéliennes d'occupation qui voulaient se saisir de ce jeune homme de 22 ans, dans le camp de réfugiés d'Al-Duheisha le 9 août. Al-Salhi a [succombé à ses blessures](#) dans un hôpital israélien plusieurs semaines après.

« La politique d'assassinats sur le terrain et de tirs pour tuer n'est pas le fait d'individus, mais une politique délibérée et systématique approuvée aux plus hauts niveaux de hiérarchie la puissance occupante », a déclaré le rapport.

Israël a été largement condamné pour la mise en œuvre de la politique de « tirer pour tuer » contre les Palestiniens, depuis qu'une vague de révolte s'est déclenchée à l'automne 2015. Le rapport souligne que les organisations de défense des droits de l'homme ont surveillé et documenté les cas dans lesquels les forces israéliennes « ont visé le haut du corps avec l'intention de tuer pendant les manifestations et les affrontements qui ont éclaté dans la plupart des territoires palestiniens occupés ».

« L'occupation n'a pas hésité à utiliser cette méthode même lors de ses raids d'arrestation et les invasions menées par l'armée dans les camps, les villages et les villes de Palestine », a déclaré le rapport, en se référant notamment au meurtre d'al-Salhi, qu'il a qualifié de « crime de guerre en vertu du droit international ».

Parallèlement, au cours du mois d'août, les tribunaux israéliens ont prononcé des peines contre 39 mineurs palestiniens et ont imposé d'importantes amendes aux détenus mineurs, soit plus de 110 000 shekels (31 200 dollars), souligne le rapport.

« Les institutions palestiniennes considèrent que l'imposition de charges financières excessives aux enfants prisonniers constitue une contrainte majeure pour l'avenir de l'enfant, une forme de châtiment collectif et un fardeau majeur dans l'état de pauvreté qui affecte les familles et viole les autres droits de l'homme », indique le rapport.

Les groupes de défense des droits de l'homme ont déclaré qu'ils ont documenté que 59 enfants palestiniens avaient été emmenés en prison en Israël en août. Parmi ceux-ci, 40 ont été arrêtés dans leurs maisons, 10 dans la rue, trois à des barrages militaires, quatre après avoir été convoqués pour interrogatoire et deux pour manque d'un permis de travail.

En outre, quatre enfants ont été arrêtés après avoir été blessés par balles et 13 autres blessés. « Ils ont été battus et harcelés lors de leur arrestation et emmenés dans les centres d'interrogatoire », a déclaré le rapport, ajoutant que les peines prononcées contre des mineurs en août variaient entre un mois et 32 mois.

17 septembre 2017 - [Ma'an News](#) - Traduction : [Chronique de Palestine](#)



### **Appel : exigeons la libération de Salah Hamouri !**

**Addameer** - Appel à action : exigez que les responsables israéliens libèrent immédiatement Salah Hamouri !

**07.09.2017** - Ce qui semble être la dernière audience d'appel pour Salah Hamouri aura lieu le mardi 12 septembre devant la Cour suprême israélienne. Ce n'est pas notre équipe juridique qui a interjeté cet appel mais le procureur israélien, qui cherche à rétablir l'ordre de détention administrative de Salah de 6 mois initialement rendu le 29 août 2017.

Il n'y a pas d'autre possibilité. De toute façon, Salah fera au moins trois mois de prison, avec la menace qu'un ordre de détention administrative lui soit imposé à la fin de l'exécution de la sentence. L'appel représente donc une tentative du procureur de l'État israélien de maintenir la capacité de requérir des ordres de détention administrative contre des personnes qui devraient être jugées en vertu du droit civil israélien. En tant que résident de Jérusalem, M. Hamouri jouit de certains droits et la détention administrative est un affront à toute forme de procédure équitable.

L'ordre officiel de détention administrative de Salah doit être signé et approuvé par le ministre israélien de la Guerre Avigdor Lieberman. En tant que tel, nous appelons nos partisans et ceux de Salah à agir d'urgence pour demander la libération immédiate de Salah Hamouri.

Tous nos soutiens internationaux, et en particulier les amis de Salah en France, nous ont demandé comment ils pouvaient aider de si loin. En réponse à ces demandes, voici notre stratégie. Il nous faut nous assurer que l'attention internationale reste sur l'affaire de Salah et que les organes décisionnels soient conscients de son importance pour tant de personnes.

Nous demandons donc à tous nos soutiens de téléphoner au moins une fois au bureau du ministère de la Guerre, Avigdor Lieberman, au moins une fois au bureau du Procureur général, Shai Nitzan, ou de leur envoyer un email sur le cas de Salah.

Dans votre appel téléphonique, dites-leur que vous appelez sur l'affaire de Salah Hamouri, défenseur des droits de l'homme, dont l'audience d'appel aura lieu devant la cour suprême le 12 septembre 2017. Dites-leur que vous pensez que la requête du procureur de l'État pour un ordre de détention administrative ne recouvre aucune équité, ni justice, qui pourrait exister dans le système juridique israélien. Soyez polis et concis. Nous voulons être sûrs qu'ils ne peuvent nous ignorer.

Attention, si vous donnez votre nom, il est vraisemblable que vous serez inscrits sur la liste qui vous interdit d'entrer en Palestine.

Si vous n'avez pas encore signé la pétition, vous pouvez le faire à ce lien et nous écrire pour nous dire comment s'est passé votre coup de téléphone ou si vous avez reçu une réponse à votre email.

Merci encore pour tout le soutien à Salah, et aux défenseurs des droits de l'homme en Palestine.

Les coordonnées sont :

Bureau d'Avigdor Lieberman  
Ministre de la Défense (Guerre)

Tél. : Tél: +972 2 6753231

aliberman@knesset.gov.il

Bureau de Shai Nitzan

Procureur de l'État

Tel: +972 2 6466868

state-attorney@justice.gov.il

\* Articles sur le [même thème](#).

7 septembre 2017 - [Addameer](#) - Traduction : [ISM-France](#) - MR



## Salah Hamouri : députés et militants exigent la libération du franco-palestinien détenu en Israël

**Ali Abunimah** - Députés et militants en France exigent une action de leur gouvernement pour la libération de Salah Hamouri, un franco-palestinien défenseur des droits de l'homme détenu par Israël. Mardi, l'armée israélienne a ordonné l'[emprisonnement de Hamouri](#), sans inculpation ni jugement, pour une première durée de six mois.

L'ordonnance de détention administrative a été décidée après qu'un juge à Jérusalem ait estimé qu'il devrait être mis en état d'arrestation à domicile. Au lieu de cela, Salah Hamouri va rester en prison. Sous le système de détention administrative d'Israël - une [relique de la domination coloniale](#) britannique - les forces d'occupation peuvent emprisonner indéfiniment les Palestiniens sans jamais les inculper ou les juger.

Hamouri, âgé de 32 ans, a été arrêté [à son domicile](#) à Jérusalem-Est occupée mercredi dernier. Il est chercheur sur le terrain pour [Addameer](#), l'organisation de défense des prisonniers. Il avait déjà passé [sept ans dans les prisons israéliennes](#) mais a été libéré dans un [échange de prisonniers en 2011](#).

« **Un exemple pour nous tous** »

Les forces israéliennes ont précédemment emprisonné Hamouri en 2005, affirmant qu'il était partie prenante d'un complot du [FPLP](#) - Front populaire pour la libération de la Palestine - pour tuer Ovadia Yosef, un rabbin israélien bien connu qui incitait aux violences génocidaires pour « [anéantir](#) » les Palestiniens.

Hamouri a toujours affirmé son innocence. Il a été détenu pendant trois ans en détention administrative, avant d'accepter l'abandon de tout recours contre le tribunal militaire israélien avec en échange une peine plus courte [procédure de « plaider coupable », assortie d'une condamnation à 7 ans de prison, au lieu de 14]. Le tribunal militaire israélien a un taux de condamnation pour les Palestiniens de près de 100%.

Les citoyens français ont organisé une campagne en soutien à Hamouri, et Nicolas Sarkozy, le président français à l'époque, a exhorté Israël avait lui-même demandé sa libération en 2011. Après sa sortie, selon [Addameer](#), Hamouri a été interdit d'entrer en Cisjordanie occupée jusqu'en septembre de l'année dernière, et sa femme est actuellement toujours [interdite de séjour](#) en Palestine occupée.

« Ce cas n'est pas simplement l'arrestation d'un individu », a déclaré [Addameer](#) mardi. « Cela fait partie d'une politique systématique d'affaiblissement [de la société civile palestinienne]. L'objectif est de s'assurer que tout travail de soutien à la volonté palestinienne d'autodétermination est sévèrement puni ».

Le groupe a ajouté: « Pour les défenseurs des droits de l'homme, il existe deux choix : abandonne la cause, ou accepter une vie de punition constante. Ce n'est pas un choix facile à faire. Salah pouvait facilement partir, vivre en France et avoir une vie tranquille avec sa femme et son enfant. »

Mais le choix de Hamouri de rester en Palestine et de travailler pour les droits de son peuple est « un exemple pour nous tous », a ajouté [Addameer](#).

**Une « injustice et un scandale »**

Des appels de militants et de responsables politiques français demandant la libération de Hamouri se sont intensifiés mardi.

Eric Couquerel, député du mouvement [La France Insoumise](#) de l'ancien candidat à la présidence Jean-Luc Mélenchon, a qualifié la détention de Hamouri « d'injustice et de scandale » et a exigé sa libération immédiate.

Le Parti communiste, qui détient 10 sièges dans le parlement français, a condamné la détention de Hamouri comme étant « totalement illégale en vertu des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ».

« Le président Emmanuel Macron et le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, qui sont restés silencieux depuis l'arrestation de Salah Hamouri, doivent intervenir fermement, aujourd'hui, auprès de leurs homologues israéliens afin que notre concitoyen soit immédiatement libéré, et sans condition », a ajouté le parti.

D'autres députés et militants ont *tweeté* des messages similaires.

### **Forte augmentation du nombre de détentions administratives**

Selon Addameer, il y a actuellement [450 Palestiniens en détention administrative](#), dont 10 membres du Conseil législatif palestinien.

Ce nombre est inférieur à ce qu'il a été au cours des derniers mois, mais il y a eu récemment une forte augmentation de l'utilisation par Israël de ce type de mesure.

[Plus de Palestiniens](#) ont été détenus sans inculpation en août qu'en novembre, selon la Société palestinienne des prisonniers.

Jeudi dernier, le tribunal militaire israélien a publié 20 nouvelles ou extensions ordonnances de détention administrative à l'encontre de Palestiniens, selon le groupe de solidarité [Samidoun](#). Cela a porté le total pour août à plus de 100.

Le plus jeune Palestinien détenu en détention administrative est [Nour Kayed Faiq Issa](#), âgé de 16 ans, arrêté en avril par des dizaines de soldats lors d'un raid nocturne dans la maison de sa famille dans le village d'Anata, en Cisjordanie.

Avec l'emprisonnement de Hamouri, au moins deux membres du personnel d'Addameer se trouvent dans les prisons israéliennes.

En juin, l'armée israélienne a renouvelé pour un deuxième mandat de six mois la détention administrative de [Hassan Safadi](#), le coordinateur du groupe pour les médias.



\* **Ali Abunimah** est un journaliste palestino-américain, auteur de [The Battle for Justice in Palestine](#). Il a contribué à [The Goldstone Report : The Legacy of the Landmark Investigation of the Gaza Conflict](#). Il est le cofondateur de la publication en ligne [The Electronic Intifada](#) et consultant politique auprès de [Al-Shabaka](#).

- Articles du [même auteur](#).

- Articles sur le [même thème](#).

29 août 2017 - [The Electronic Intifada](#) - Traduction : [Chronique de Palestine](#)



### **Salah Hamouri condamné à 6 mois de détention administrative, sans accusation ni procès**

**Ma'an News** - Un tribunal israélien a condamné Salah Hamouri, un défenseur des droits de l'homme et chercheur sur le terrain du groupe de défense des droits des prisonniers palestiniens Addameer, à six mois de détention administrative - un emprisonnement sans procès ni accusation - mardi, dans ce qu'Addameer a déclaré être « une politique systématique d'affaiblissement » de l'organisation.

Selon la déclaration d'Addameer, la décision initiale du tribunal avait été de placer Hamouri en résidence surveillée à Al-Reineh, un village palestinien en Israël, pendant 20 jours. Il aurait alors été empêché d'entrer à Jérusalem ou de voyager à l'étranger pendant trois mois.

La décision aurait également inclus une caution de 10 000 shekels (2 800 dollars). Cependant, lorsque sa famille est allée au « complexe d'interrogatoire russe » d'Israël où Hamouri est détenu, pour payer la caution, les responsables israéliens leur ont dit que Hamouri ne serait pas libéré.

Hamouri, âgé de 32 ans, qui a la double nationalité palestino-française, a été arrêté dans la nuit de mercredi, chez lui, dans le quartier de Kafr Aqab à Jérusalem-Est occupée, par l'armée israélienne.

Un porte-parole de la police israélienne a déclaré à Ma'an au moment de l'arrestation qu'il n'avait pas « d'information précise » sur ce cas.

Hamouri a déjà été emprisonné sept ans par Israël et a été libéré dans le cadre de l'accord d'échange de prisonniers Wafa al-Ahrar en 2011.

Addameer a déclaré que le résident de Jérusalem-Est avait été interdit d'entrée en Cisjordanie occupée jusqu'en septembre 2016 et que sa femme est actuellement [interdite d'entrer en territoire palestinien occupé et en Israël](#) par les autorités israéliennes.

La détention de Hamouri était « une [arrestation] dans une longue liste », a déclaré Addameer, car

Israël a « tenté d'étouffer la poursuite légitime du combat pour les droits de l'homme et la dignité des Palestiniens ».

« Pour ceux qui osent s'opposer à ce régime colonial oppressif, il faut s'attendre à l'arbitraire », a ajouté le groupe.

Addameer a noté que la question n'était pas seulement la détention de Hamouri, mais la « politique systématique d'affaiblissement » de l'organisation par Israël.

« L'objectif [d'Israël] est de veiller à ce que tout travail visant à soutenir la lutte palestinienne pour l'autodétermination soit sévèrement puni. L'idée est que, si suffisamment de personnes sont punies et que le prix est trop important, le reste sera choqué et acceptera le statu quo. Les personnes seront alors résignées au fait qu'ils font partie d'une structure d'état qui les traite en tant que sujets, qui peuvent être emprisonnés et dépouillés de leurs droits à volonté », a déclaré Addameer.

Addameer dénonce la détention administrative - qui permet aux autorités israéliennes d'emprisonner quelqu'un sans accusation ni procès - comme une forme de « détention arbitraire » et de « torture psychologique ».

Les Palestiniens peuvent développer une variété de troubles psychologiques en raison de cette politique totalement condamnable, a déclaré le groupe, y compris la dépression à long terme et l'anxiété chronique.

Les groupes de défense des droits de l'homme et les militants ont depuis longtemps souligné que la politique de la détention administrative est un outil pour Israël pour détenir les Palestiniens sans donner de raisons. Cette politique est presque exclusivement utilisée contre les Palestiniens.

Addameer a ajouté que Hamouri était « un exemple pour nous tous » car il aurait pu « partir facilement, vivre en France et avoir une vie tranquille avec sa femme et son enfant ». Mais, au lieu de cela, il est resté à la place où il est né pour défendre ceux que l'occupation cherche à réduire à l'état de sujets ».

Parmi les 6128 Palestiniens dénombrés dans les prisons israéliennes, 450 sont des détenus administratifs, selon Addameer.

[Signez cette pétition](#) adressée au président français Emmanuel Macron et aux responsables européens qui exige qu'ils agissent maintenant.

29 août 2017 - *Ma'an News* - Traduction : *Chronique de Palestine*